



PLAN DE ZONAGE (PLAN B.2) APRES MODIFICATION DU PLU

PLU approuvé en Conseil Municipal le 16 février 2016
Modification élargie N°1 approuvée en Conseil Municipal le 08 février 2018
Modification N°2 approuvée en Conseil Municipal le 10 juillet 2019
Modification N°3 approuvée en Conseil Municipal le 23 mai 2023

Zème Modification du Plan Local d'Urbanisme

MATRE D'OUVRAGE :
AGDE LE :

Révisé	Noté des modifications	Émis	Vu	Int
10/02/2023	02/02/2023	CE	AFJA	a
10/02/2023	APPROBATION LE 23 MAI 2023	CE	AFJA	b

SIGNATURE :



BZ-09238

4.2

GAXIEU
L'Un des Atouts
de l'Agglomération
Agde 61000
L'Herault
GAXIEU.FR

Zones urbaines	
UA	Centre historique
US1	Ruebourg
US2	Centre du Cap d'Agde
US3	Centre-est de Cap d'Agde
US4	Front de mer Cap d'Agde
US5	Abords de Thiéville - Gros d'Agde
US11	Couronnes urbaines d'Agde
UE2	Couronnes pavillonnaire du Cap d'Agde
US33	Intérieur de ville du Cap d'Agde
US4	Ruebourg des Gros d'Agde
US11	Secteur pavillonnaire contemporain
US22	Secteur pavillonnaire contemporain - Hauts murs majorités
US33	Artères urbaines
US44	Secteur pavillonnaire contemporain - Gros d'Agde
US55	Secteur pavillonnaire contemporain - Cap d'Agde
US66	Secteur pavillonnaire contemporain - Cap d'Agde
US77	Zone d'activités à dominante artisanale et industrielle
UE1	Zone d'activités à dominante commerciale
UE2	Zone d'activités à dominante commerciale
UE3	Zone d'activités portuaires
UE4	Zone d'activités portuaires
UE5	Zone d'activités portuaires
UE6	Zone d'activités à dominante tertiaire
UE7	Zone dédiée aux équipements publics
UE8	Zone dédiée aux équipements publics
UE9	Stations d'apurement
UE10	Centre technique municipal et équipements publics

Zones à urbaniser	
AUE1	Zone de développement à vocation économique
AUE2	Zone de développement à vocation économique
AUE3	Zone de développement à vocation résidentielle
AUE4	Projet urbain à réaliser
AUE5	Zone de développement touristique - Le des Loges
AUE6	Zone de développement touristique aux équipements publics
AUE7	Zone de développement à vocation touristique

Zones agricoles	
A	Zone agricole
Aer	Zone agricole située en Espace Remarquable
A11	Parcelle de maintien (Gardons)
A12	Stationnement véhicules (Méditerranéenne)
A13	Environnement rural
A14	Aire d'accueil des gens du voyage

Zones naturelles	
N	Zone naturelle
Ner	Espace remarquable de la Côte Littorale
N11	Zone naturelle littorale avec infrastructures légères
N12	Zone naturelle littorale - Secteur d'équipements
N13	Zone naturelle littorale avec infrastructures adaptées
N14	Camping hors Espace Remarquable
N15	Zone naturelle littorale
N16	Zone naturelle littorale située en Espace Remarquable
N17	Aire naturelle de camping en Espace Remarquable

- LEGENDE**
- Emplacement réservé
 - Espace Boisé Classé
 - Bande d'inconstructibilité du littoral de 100m en dehors des espaces urbainés
 - Recul des constructions (100m) de part et d'autre de l'axe de la RD612 (art.L111-6 du CU)
 - Edifices à conserver (repérés par le SPR - ex AVAP)
 - Secteur de mixité sociale
 - Domaine Public Maritime
 - Espaces Proches du Rivage
 - Alignement d'arbre protégé
 - Présence de commerces interdit
 - Présence de commerces obligatoire
 - Contour des zones
 - Contour de sous-secteur

- Eléments de paysage au titre de l'art.L151-23 du CU :**
- Berges et ripisylves de l'Hérault
 - Alignements de Pins Parasols
 - Abords des fossés de la Planèze
 - Herbiers de Posidonies
 - Boisement remarquable
 - Boisement remarquable
- Plan de Prévention du Risque Inondation :**
- Zone bleue
 - Zone de précaution résiduelle
 - Zone de précaution urbaine
 - Zone rouge